

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)
AUPRÈS DU C.N.P.E. DE CATTENOM**

**DU 9 NOVEMBRE 2021
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE**



Etaient présents :

- M. Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle,
- Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI, Vice-Présidente du Département, Conseillère Départementale du canton de Yutz,
- Mme Valérie ROMILLY, Conseillère Départementale du canton du Sillon Mosellan,
- Mme Maryse GROSSE, Adjointe au Maire de Boust, représentant la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- M. Jean-Marc COCQUYT, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Breistroff-la-Grande,
- M. Patrick BECKER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville », Maire de Kuntzig,
- Mme Nathalie EVEN-POSTAL, Représentante de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville,
- M. Jean KIEFFER, Représentant de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner,
- M. Jean-Luc NIEDERCORN, Représentant de la Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières, Maire de Kirschnaumen,
- Mme Catherine LAPOIRIE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Maire d'Ay-sur-Moselle,
- M. Bernard ZENNER, Maire de Cattenom,
- M. Bernard ECCLI, Représentant de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Michel MARQUEZ, Responsable de l'Unité d'Accompagnement ATMO Grand Est,
- M. Daniel TROUILLOT, Président de l'Unité Départementale Moselle CFE-CGC,
- M. Stéphane VOGEL, Représentant de l'Unité Départementale Moselle FO,
- M. le Commandant RINALDI, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- Mme Nadine LA ROSA, Principale du Collège de Cattenom,
- M. Stephan SCHMITZ-WENZEL, Landkreis Trier-Saarburg, Verwaltungsdirektor,
- M. Lutwin OLLINGER, Elu du Landkreis Trier-Saarburg (Kreisbeigeordneter),
- M. Kristina NADVORNYJ, Praktikantin beim Landkreis Trier-Saarburg,
- Mme Marianne RUMMEL, Association Bund Trier,
- M. Thomas JACKL, Directeur de l'Administration du Landkreis Merzig-Wadern,
- Mme Myriam HEIRENDT, Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN) du Grand-Duché de Luxembourg,
- M. Dan MICHELS, Lëtzebuurger Aktiounskomitée géint Atomkraaft,
- M. François KINARD, Bourgmestre de la commune d'Aubange,
- M. Thierry HEGAY, Sous-Préfet de Thionville,
- Mme Céline CARON, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), Préfecture de la Moselle,
- Mme Hélène TOBOLA, ARS Grand Est, représentant la Déléguée Territoriale pour la Moselle Mme Lamia HIMER,
- M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN),
- M. Vincent BLANCHARD, Adjoint au Chef de la division de Strasbourg de l'ASN,

- Mme Marie DION, Inspectrice de l'ASN pour le CNPE de Cattenom,
- M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom,
- Mme Coralie DUPONT, Cheffe de mission communication du CNPE de Cattenom,
- M. Laurent PEREZ, Chef de projet ancrage territorial au CNPE de Cattenom,
- M. Quentin GAUTHIER, Ingénieur Sûreté au CNPE de Cattenom,
- M. Roger SPAUTZ, Représentant de Greenpeace Luxembourg,
- M. Rachid RIAH, GIM'Est.

Assistaient également :

- Mme Laure THOMAS, Direction de la Communication du Département de la Moselle,
- Mme Anne-Laure MACLOT, Secrétaire de la CLI de Cattenom,

Étaient excusés :

- M. Patrick WEITEN, Président de la CLI, Président du Département, canton de Yutz,
- Mme Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est, Conseillère Départementale – canton de Metzervisse,
- Mme Catherine BAILLOT, Conseillère Régionale Grand Est,
- M. Rémy DICK, Vice-Président du Conseil Départemental de la Moselle, Conseiller Départemental du canton de Fameck,
- M. Patrick GRELOT, Conseiller Départemental du canton du Pays Messin,
- M. Mathieu WEIS, Conseiller Départemental du canton d'Algrange,
- Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, Conseillère Départementale du canton d'Hayange,
- M. Lionel FOURNIER, Conseillère Départementale du canton de Rombas,
- M. Pierre TACCONI, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse,
- Mme Estelle BOHR, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville,
- Mme Brigitte SCHNEIDER, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Moselle, Conseillère Départementale du canton de Thionville,
- M. Michel HERGAT, Vice-Président de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire d'Entrange,
- M. Alain REDINGE, Un représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Gavisse,
- M. Olivier KORMANN, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Rodemack,
- Mme Marie-Marthe DUTTA-GUPTA, Représentante de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Fixem,
- M. Laurent SCHULTZ, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, Adjoint au Maire de Yutz,
- M. Bernard VEINNANT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, Maire de Basse-Ham,
- M. Jean-François MEDVES, Représentant de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
- M. Patrick RISSER, Président de la Communauté d'Agglomération Pays-Haut Val d'Alzette,
- M. Yves MULLER, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Orne-Moselle, Maire de Marange-Silvange,
- M. Armand SCHWEITZER, Président de l'Association Illangeoise Contre les Nuisances Industrielles,
- M. Armand BEMER, Vice-Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour la Moselle,
- M. Marc TABOURET, Représentant de la Confédération du Logement et du Cadre de vie (CLCV),
- M. Patrice COSTA, Représentant de l'Institut Européen d'Ecologie,

Canton d'Algrange	M. Mathieu WEIS
Canton de Bouzonville	Mme Estelle BOHR
Canton de Fameck	M. Rémy DICK
Canton d'Hayange	Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI
Canton de Metzervisse	M. Pierre TACCONI
Canton du Pays Messin	M. Patrick GRÉLOT
Canton du Sillon Mosellan	Mme Valérie ROMILLY
Canton de Rombas	M. Lionel FOURNIER
Canton de Thionville	Mme Brigitte SCHNEIDER
Canton de Yutz	Mme Rachel ZIROVNIK

L'arrêté de nomination des membres sera adapté en conséquence.

3. Modification du règlement intérieur – consultation du bureau pour l'élaboration de l'ordre du jour, conformément au décret du 14 mars 2019

Les membres de la CLI valident la modification du règlement intérieur proposée :

« L'ordre du jour de la CLI est fixé par le bureau présidé par le Président de la CLI ou son suppléant. Le bureau comprend au moins un représentant de chacune des catégories de membres. »

Précédemment, l'ordre du jour était fixé par le Président de la CLI.

4. Visite décennale de la tranche 3 pour une prolongation de 10 ans d'exploitation

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN, afin qu'ils évoquent la 3^{ème} visite décennale de la tranche 3 pour une prolongation de 10 ans d'exploitation (voir diaporamas correspondants).

A l'issue de la présentation, M. Roger SPAUTZ souhaite savoir si le dossier sur la 3^{ème} visite décennale qui sera remis dans 6 mois sera public et mis à disposition des membres de la CLI.

M. Pierre BOIS répond qu'un dossier de réexamen remis par l'exploitant est réglementaire, et qu'il n'est pas prévu de publier ce 3^{ème} réexamen de sûreté.

La loi prévoit que l'enquête publique se fasse pour les réexamens de sûreté au-delà de 35 ans (quatrièmes visites décennales).

Toutefois un dossier de réexamen de sûreté est publiable en tant qu'information relative à l'environnement. La demande peut donc être faite, et le dossier pourrait être remis,

avec cependant des parties cachées pour les éléments qui relèvent d'un régime de confidentialité protégé par la loi (par exemple les éléments engageant la prévention de la malveillance).

M. Lutwin OLLINGER questionne M. BOIS sur la signification du terme « satisfaisant » qu'il a utilisé pour qualifier la 3^{ème} visite décennale de la tranche 3.

Ce dernier explique que le fait de répondre aux attendus est une notion complexe, qui couvre l'ensemble de la séquence des chantiers réalisés. On considère qu'un chantier est conduit de manière satisfaisante lorsque la planification en amont peut être vérifiée, que les analyses de risque apparaissent pertinentes, et que toute la chaîne opérationnelle est respectée, c'est à dire :

- si des aléas sont gérés avec la réactivité et la prudence adéquates,
- si les suites données à la gestion des imprévus sont pertinentes,
- si les contrôles prévus et réalisés pour juger de la bonne réalisation du chantier (nombreux intervenants, chantiers croisés) sont réalisés avec rigueur.

La remise en service suite à un chantier est, enfin, un élément déterminant pour garantir la sûreté et la disponibilité des systèmes.

Mme Marianne RUMMEL demande si des mesures sont prévues dans le cas où des masses d'eau importantes atteindraient le site.

M. Pierre BOIS explique que la résistance du site aux agressions climatiques fait partie des différents volets de réexamens de sûreté. Tous les 10 ans, on réévalue à quel type d'aléa le site est exposé. Depuis le retour d'expériences de Fukushima, des aléas climatiques d'une ampleur significativement rehaussée sont pris en compte (cf. présentation 6 au sujet des inondations).

5. Problématique de corrosion atypique sur les gaines de crayons de combustible (réacteur n°3)

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN, afin qu'ils évoquent la problématique de corrosion atypique sur les gaines de crayons de combustible du réacteur n°3 (voir diaporamas correspondants).

A l'issue de la présentation, M. Roger SPAUTZ demande si les éléments combustibles ont été fabriqués en France par Framatome, ou bien en Allemagne.

M. Jérôme LE SAINT répond qu'ils sont fabriqués en France, à Roman-sur-Isère.

M. Roger SPAUTZ s'interroge ensuite sur la corrosion des réacteurs allemands de 1300 MW, où les mêmes effets ont été observés.

M. Jérôme LE SAINT explique que la puissance peut avoir un impact (la corrosion sera plus prononcée sur les réacteurs de 1450 MW que sur ceux de 900 MW), mais que la corrosion provient plus de la répartition dans le combustible. La présence d'eau et la présence de vapeurs sont des phénomènes localisés qui dépendent en partie de la puissance.

M. Pierre BOIS ajoute que les technologies et les conditions d'exploitation des réacteurs allemands sont différentes, en particulier le conditionnement chimique qui ne repose pas sur les mêmes stratégies.

6. Gestion de la source froide et organisation du site de la centrale de Cattenom face au risque inondation

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom afin qu'il présente la gestion de la source froide et l'organisation du site de la centrale de Cattenom face au risque inondation (voir diaporama correspondant).

Suite à une question du public concernant le risque d'une inondation extrême, il est expliqué que les stations de pompage étant situées à un niveau légèrement supérieur à celui de la Moselle, on arrête de pomper dans la Moselle en cas de crue trop importante, pour basculer sur la retenue du Mirgenbach. Dans le cas où la situation durerait trop longtemps, les réacteurs seraient arrêtés. Enfin est ajouté que même une inondation de la station de pompage est prévue dans les consignes de gestion de ce risque.

M. Bernard ECCLI demande combien de temps la retenue du Mirgenbach permettrait de tenir.

M. Jérôme LE SAINT répond que cela dépend de l'état des réacteurs et de la température de l'eau du Mirgenbach. D'après les études, le site a la capacité de tenir plus de 30 jours.

7. Evénements sur l'échelle INES :

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN, afin qu'ils présentent les 7 événements de niveau 1 sur l'échelle INES intervenus depuis le 18 mai 2021, date de la dernière réunion de la CLI (voir diaporamas correspondants).

Evènements significatifs sûreté relatifs à la / au :

- *dépassement de délais lors de la remise en service du transformateur électrique auxiliaire de l'unité de production n°3 (déclaration au niveau 1 le 11 juin 2021)*

M. Roger SPAUTZ souhaite savoir combien de temps les deux groupes électrogènes peuvent assurer l'alimentation électrique.

M. Jérôme LE SAINT explique que les réserves en fioul permettent aux installations de fonctionner au moins 72h seules avant d'être ravitaillées. Il ajoute que la Force d'action rapide du nucléaire est en capacité d'alimenter le site en fioul en 24h, tandis que les diesels d'ultime secours ainsi que la turbine à combustion sont deux autres moyens d'alimentation du site en électricité.

- *dépassement du délai de remise en conformité d'un capteur mesurant la pression de la turbine de l'unité de production n°1 (déclaration au niveau 1 le 23 juin 2021)*
- *détection tardive de l'indisponibilité d'une pompe d'alimentation de secours des générateurs de vapeur de l'unité de production n°1 (déclaration au niveau 1 le 9 juillet 2021)*

- *détection tardive de l'indisponibilité d'un ventilateur dans un local électrique sur l'unité de production n°1 (déclaration au niveau 1 le 12 juillet 2021)*

M. Patrick BECKER est interpellé par le fait qu'il n'y ait pas de surveillance suffisante, et qu'un acte volontaire humain n'ait pas été détecté plus tôt.

M. Jérôme LE SAINT évoque une action d'origine humaine, mais pas malveillante. Le ventilateur a été mis en service il y a un an suite aux évolutions en matière de sûreté. Il affirme que l'indisponibilité du ventilateur n'est pas normale, et que le CNPE va par conséquent modifier ses processus pour pouvoir détecter ce type d'événement plus rapidement.

- *défaut lors de la mise en service d'un circuit de ventilation sur l'unité de production n°2 (déclaration au niveau 1 le 27 juillet 2021)*

M. Roger SPAUTZ souhaite savoir si la maintenance a été faite par des agents EDF ou par des entreprises externes.

M. Jérôme LE SAINT annonce que la maintenance a été effectuée par une entreprise prestataire mais avec une activité préparée par des agents EDF.

- *détection tardive de l'indisponibilité d'une pompe de secours de l'unité de production n°3 (déclaration au niveau 1 le 29 septembre 2021)*

M. Lutwin OLLINGER s'interroge sur la présence de systèmes d'alerte précoce lorsqu'une pompe tombe en panne.

M. Jérôme LE SAINT répond que la pompe n'a pas pu être testée plus tôt, car il faut pour cela monter haut en pression et en température, afin de pouvoir effectuer des tests de manière optimale, ce qui a été réalisé dès que les conditions le permettaient.

Evènement radioprotection:

- *relatif à la contamination corporelle externe d'un intervenant, inférieure à la limite annuelle (déclaration au niveau 1 le 19 août 2021)*

A l'issue des sept présentations, M. Roger SPAUTZ constate que plusieurs événements ont été classifiés en raison de détections tardives. Il souhaite savoir si cette problématique est spécifique à Cattenom ou non.

Pierre BOIS explique qu'il n'apparaît pas à ce stade de singularité du site de Cattenom sur le plan statistique par rapport au parc national. Il rappelle que de nombreux événements sont détectés lors d'une visite décennale et qu'il faut attendre le bilan de l'année, ainsi que l'analyse qualitative des tendances mises en lumière par les événements déclarés, pour mesurer une éventuelle singularité du site.

M. Jérôme LE SAINT complète en affirmant que l'impact des événements sur la sûreté est faible, même s'il ne peut pas se satisfaire de cela. Des analyses plus approfondies de ces événements seront conduites afin de mesurer s'ils ont des causes communes, et in fine pour éviter ces détections tardives.

M. Jean-Marie MIZZON souhaite faire part de son sentiment au sujet des incidents se succédant. Il comprend que les délais de réaction imposent une classification mais cela ne le laisse pas indifférent. Il compte sur le CNPE pour que moins d'incidents soient à évoquer lors de la prochaine CLI.

M. Jérôme LE SAINT n'est pas satisfait de la survenance de ces événements, qu'il considère avec intérêt. Dans une quête incessante de recherche d'amélioration, il explique regarder tous les signaux faibles, dont le nombre a tendance à diminuer depuis 2 ans. Ils ne se reflètent toutefois pas dans ces événements-ci alors que cela devrait être le cas.

M. Pierre BOIS explique que la survenance de ces événements suscite la vigilance de l'ASN. Il n'est cependant pas encore en mesure de dire si ce grand nombre d'événements dans un temps aussi court est un indicateur d'une dérive particulière. Il convient d'attendre le bilan sûreté du site en 2022.

Il ajoute que ces événements témoignent également de la faculté de l'exploitant à les détecter et à être transparent. Il s'agit d'un indicateur parmi d'autres, et cela demande une analyse de leur récurrence couplée à d'autres éléments de contrôles (tels que les inspections ainsi que la qualité des dossiers déposés par l'exploitant).

M. Bernard ZENNER souhaite ajouter que les événements de niveau 1 sont des anomalies et non des incidents. Ces derniers démarrent au niveau 2 de l'échelle INES. Par ailleurs, il constate que la dernière visite décennale a révélé des points positifs.

8. Défaut de serrage des vis des chaises palières des turbines des turbopompes d'alimentation de secours des générateurs de vapeur

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'ASN, afin qu'ils présentent le sujet du défaut de serrage des vis des chaises palières des turbines des turbopompes d'alimentation de secours des générateurs de vapeur (voir diaporamas correspondants).

A l'issue de la présentation, M. Roger SPAUTZ questionne les intervenants sur la durée des contrôles devant être faits sur tous les réacteurs pendant le rechargement du combustible.

M. Pierre BOIS l'informe qu'il s'agit de cycles de 18 mois, au bout desquels tous les réacteurs sont contrôlés.

9. Organisation interne de gestion de crise et retour d'expériences de l'exercice de la Force d'Action Rapide du Nucléaire (FARN)

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom afin qu'il présente l'organisation interne de gestion de crise et le retour d'expériences de l'exercice de la FARN de 2021 (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, M. Daniel TROUILLOT souhaite savoir si cet exercice aurait eu les mêmes résultats positifs si la population avait dû être évacuée.

M. Jérôme LE SAINT explique que, dans un tel cas, la FARN se coordonnera avec les pouvoirs publics pour permettre aux moyens d'être acheminés. Il ajoute que la FARN dispose de moyens hélicoptés, fluviaux et maritimes, ce qui constitue une réponse à l'engorgement des routes.

M. Roger SPAUTZ demande quand un essai en grandeur nature avec évacuation de la population sera organisé.

M. le Sous-Préfet de Thionville répond que plusieurs exercices sont organisés chaque année à la centrale, même si, à ce jour, aucun n'a prévu une évacuation complète.

Il poursuit en expliquant que dans le cas d'une évacuation, soit la population est informée à l'avance, et l'exercice est factice car chacun se préoccupe de ses possessions (ex : protéger ses animaux) ; soit un stress énorme est généré au sein de la population. C'est la raison pour laquelle les exercices d'évacuation sont si compliqués.

Puis il affirme que des évacuations de population sont assez régulièrement pratiquées sur le territoire national, notamment dans le cas de découverte de matériel militaire datant des époques de guerres mondiales. Ainsi, l'Etat maîtrise cet exercice, qui n'est pas aggravé par l'aspect nucléaire. En cas d'urgence, le Ministère de l'Intérieur dispose de moyens aériens très importants à déployer très rapidement. En permanence en France, une équipe d'unités d'intervention de la sécurité civile est mobilisable en 3h, sans compter les moyens très importants de la FARN.

Il est d'avis qu'en cas d'évacuation des populations lors d'un exercice nucléaire, la population serait prévenue et un périmètre entre 2 et 5 km serait déterminé.

M. Bernard ECCLI se souvient d'exercices de confinement à l'école lorsqu'il était instituteur en école primaire. Il ne sait pas si cela se pratique encore aujourd'hui.

M. Jérôme LE SAINT et Mme Nadine LA ROSA confirment que cela existe toujours dans les établissements scolaires, au moins une fois par an (mise en sûreté et intrusion attentats).

10. Points divers concernant la CLI

Mme la Vice-Présidente de la CLI présente les points suivants.

- Approbation du programme d'activités et du budget de 2022

Le programme d'activités et le budget pour 2022 sont approuvés par les membres de la CLI.

- Visite de la centrale à venir en raison de l'intérêt de plusieurs membres. Le secrétariat de la CLI centralisera les demandes.
- Retour sur la Formation Plan Communal de Sauvegarde (PCS) du 21 septembre 2021, organisée par l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) à la Mairie de Cattenom – Elle a rassemblé 10 élus municipaux et poursuivait un triple objectif :
 - d'analyse des risques et de mise en place d'une stratégie opérationnelle,
 - de conception d'outils documentaires,
 - d'optimisation des dispositifs locaux de l'alerte.

M. Patrick BECKER l'a trouvée très instructive car la rédaction du PCS est un exercice délicat qui doit concilier d'autres documents de protection de la population (DDCCRM, DICRIM..). De plus, le PCS doit être mis à jour régulièrement.

Plusieurs communes étaient présentes. Il la conseille à toutes les communes concernées. L'IRMA se tient à notre disposition pour d'autres formations.

- Point d'information sur le Livre Blanc sur les situations post-accidentelles transfrontalières. Suite à sa parution, une table ronde ACN¹ se tiendra en ligne en janvier 2022 sur les questions de préparation et gestion aux situations accidentelles et post-accidentelles.
Le but étant de porter nos réflexions à l'échelle européenne et à débattre sur des situations régionales concrètes. Les membres de la CLI seront prévenus des dates et des thématiques.
- Prochains événements ANCCLI
 - Assemblée Générale de l'ANCCLI le 7 décembre à Paris
 - Conférence des CLI en ligne le 9 décembre

M. Roger SPAUTZ souhaite poser une dernière question. Il désire savoir où en est le dossier de modification des rejets de chlorures et sodium.

M. Pierre BOIS évoque l'existence d'un retard administratif interne dans le lancement de la procédure d'instruction au sein de l'ASN. Le dossier sera soumis à consultation du public en ligne, normalement vers fin 2021 ou début 2022. La CLI sera informée de l'ouverture de cette consultation.

M. la Vice-Présidente indique que les prochaines réunions de la CLI se tiendront en mars et novembre 2022.

Fin de la réunion à 17h00.

Rachel ZIROVNIK



¹ Convention d'Aarhus sur "l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement », appliquée au nucléaire